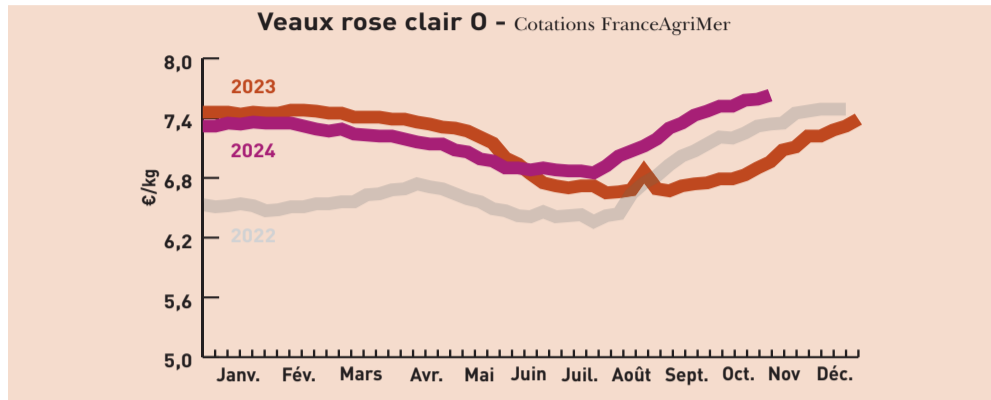


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)		Cotations nationale FranceAgriMer du 2/12/24 au 8/12/24		
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,95 €	6,24 €	-
R	-	7,85 €	6,36 €	-
O	-	7,63 €	6,13 €	-



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 9/12/24 au 10/12/24			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Élevage (min-max)	-	-	Race mixte -	Croisé mixte 595-670 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	310-420 €	230-300 €	140-180 €	(40-45 kg) 60-90 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	440-520 €	320-410 €	200-270 €	110-130 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	530-630 €	430-490 €	270-350 €	140-180 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	200-270 €	170-230 €	110-165 €	75-110 €

Caprins

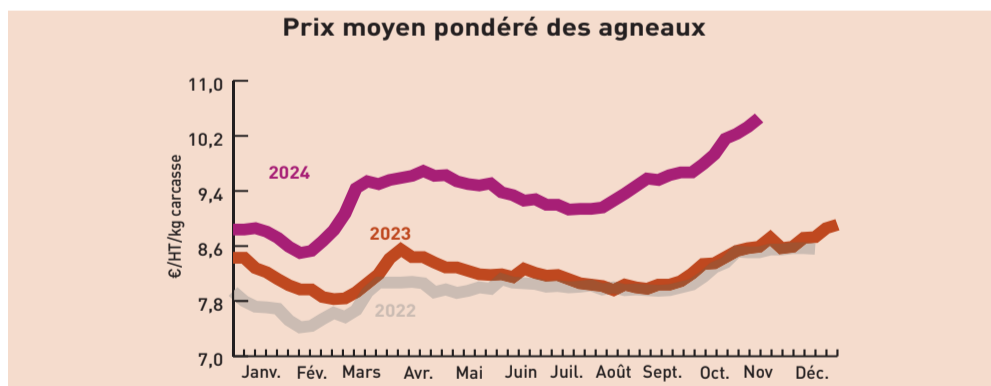
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	4,09	0,42	10,27

Quantités en hausse. Augmentation de la cotation pour les fêtes de Noël.

Ovins

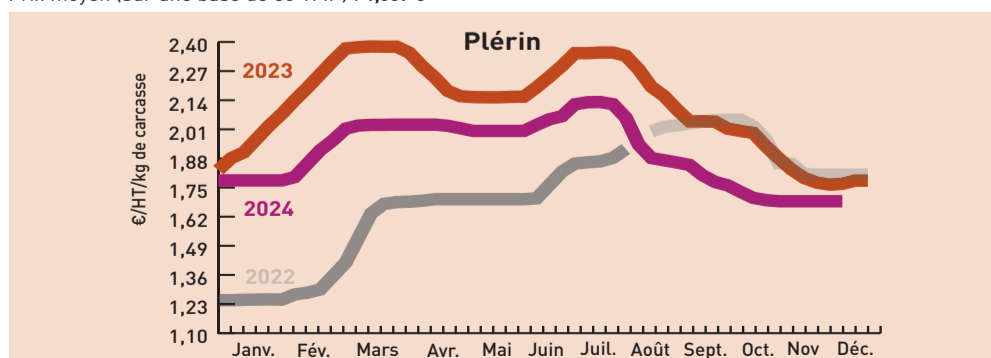
Prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5 ^e quartier inclus)		Cotations FranceAgriMer du 2/12/24 au 8/12/24		
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,72 €	10,62 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,58 €	10,26 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5 ^e quartier inclus))	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,46 (+0,13)	10,73 (+0,25)



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 130 porcs présentés)	Cotations du 9/12/2024
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,689 €	



Porcs abattus en Rhône-Alpes	Cotations FranceAgriMer du 29/11/24 au 05/12/24
1,96 € (=) /carcasse euros	

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Le gage

Je viens de faire l'acquisition d'un tracteur et j'apprends qu'il est « gagé »... Quelles sont les conséquences ?

Le gage est défini par l'article 2333 du code civil. C'est une garantie portant spécialement sur un bien, pour sécuriser le paiement d'une créance. Il accorde au créancier le droit de se faire payer par préférence aux autres sur un bien (2333 du code civil).

Le gage peut-être « avec dépossession », c'est à dire que le bien donné en garantie est remis au créancier qui va le conserver jusqu'à ce qu'il soit payé, et pourra en demander l'attribution judiciaire s'il n'est pas payé. On parle ici de droit de rétention « réel », c'est à dire que le bien est « retenu » pour obtenir le paiement. Cependant, le gage peut également être « sans dépossession », notamment dans des cas où le bien donné en gage est nécessaire au débiteur (c'est le cas du tracteur), c'est à dire que le bien est laissé à la disposition du débiteur.

Pour que les tiers soient informés, le gage est valablement constitué par la dépossession (le bien n'est plus présent chez le débiteur) ou inscrit par le créancier sur un registre public, qui dépend de la nature du bien (article 2337 du code civil). Ainsi, dans notre exemple, l'organisme qui avait permis de financer l'acquisition initiale du tracteur a inscrit un gage au service des cartes grises de la préfecture. Le transfert de la carte grise s'avère alors impossible. Le débiteur qui voudra vendre le véhicule devra payer le gagiste, qui lui remettra un acte de « main levée », c'est à dire de renonciation à son gage, ce qui permettra de transférer la carte grise au nouvel acquéreur.

Sans ce processus, par exemple si votre vendeur encaisse le prix sans payer le créancier gagiste, ce dernier sera en droit de vous demander de le payer puisque le gage suit le bien en quelque main qu'il soit (on appelle cela le droit de suite).

La bonne foi de l'acheteur, qui ignorait l'existence du gage, est ici indifférente, et il n'aura d'autre solution que d'actionner son vendeur en justice. L'efficacité du gage peut donc être redoutable, et il est toujours prudent, à l'achat d'un bien, de se renseigner sur le registre correspondant, pour savoir si un gage est publié (et d'obtenir un certificat dit de « non gage », pour être en mesure de prouver qu'on s'est renseigné).

On retiendra que les effets du gage sont très importants : le créancier peut garder le bien tant qu'il n'est pas payé, vendre le bien pour se payer et exercer son droit de suite, c'est à dire poursuivre l'éventuel acheteur du bien qui aurait payé le débiteur sans prendre la précaution de se libérer du prix entre les mains du gagiste. En cas de destruction du bien, le gage est reporté sur l'indemnité d'assurance. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

CUMA LE CASTOR

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social Mairie de Trelins, 42130 Trelins
N° d'agrément 42 289
N° d'immatriculation au RCS Saint-Etienne 380 108 027

Dissolution

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 28/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 28/11/2024 et sa mise en liquidation amiable. Ont été désignés liquidateurs : M CHASSAGNEUX Joël demeurant à Boisset Saint Priest et Mme SUCHÈRE Corinne demeurant à Pralong. Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Trelins, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Saint-Etienne.

Les liquidateurs

CUMA DU GRUEL

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social Le Gruel
42560 St Jean Soleymieux
N° d'agrément 42 343
N° d'immatriculation au RCS Saint-Etienne 316 186 303

Dissolution

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 22/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 30/11/2024 et sa mise en liquidation amiable. Ont été désignés liquidateurs : M CHAUVE Michel demeurant à Margerie Chantagret et M CHASSAGNEUX Thierry demeurant à Gumières. Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Saint-Jean-Soleymieux, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Saint-Etienne.

Les liquidateurs

LE LYS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MARTIN LA SAUVETE du 4 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE LYS
Siège social : 32 Place de la Fontaine, 42260 ST MARTIN LA SAUVETE

Objet social : Exploitation d'un bar restaurant avec fabrication et vente de plats à consommer sur place, vente de jeux « Française des jeux » et vente de bouteilles de gaz.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Muriel CHASSAIN, demeurant 4 Impasse les petites places 42440 ST PRIEST LA VETRE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE.

Une question ?
Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

HOLDING ROULLIER

S.A.R.L. au capital de 26 251 771 €
Siège social : ZAC des Murons
ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
R.C.S. : ST ETIENNE 914 341 656

Modification

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) du 2 septembre 2024, les associés de la société ont nommé en qualité de co-gérante Mme Camille ROULLIER demeurant à L'HOPITAL LE GRAND (Loire), 243 Route de Boisset, à compter du 1er septembre 2024.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

LA GERANCE,

A PONCETON

S.A.R.L. au capital de 9 480 EUROS
Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)
370 rue Albert Camus
Z.I. de Molina La Chazotte
RCS : SAINT ETIENNE 794 171 728

Modification du capital

Par A.G.E. du 15 octobre 2024, les associés de la société, ont, à compter du 15 octobre 2024 : décidé de réduire le capital social d'une somme de 3 €, par voie de rachat et d'annulation de 3 parts de 1 € de valeur nominale chacune, pour le ramener à 9 477 € divisé en 9 477 parts sociales de 1 € chacune.
Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 février 2011,

Madame Jeanne Marie Antoinette BESSEY, en son vivant retraitée, demeurant à LE COTEAU (42120) 10 avenue de la République, née à LE COTEAU (42120), le 23 juillet 1923. Veuve de Monsieur Paul Claudius Marius SIMON et non remariée.
Décédée à LE COTEAU (42120) (FRANCE), le 7 septembre 2024.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale SUCHET, suppléante de Maître Yves SUCHET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Yves SUCHET Notaire associé » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ROANNE, 5 rue Paul Bert, le 30 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascale SUCHET, Notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN : 42093, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

BBM FREJUS

E.U.R.L. au capital de 30 000 €
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) 4 Avenue Jean Mermoz
R.C.S. : ST ETIENNE 834 568 511

CHANGEMENT DE DENOMINATION

En date du 1^{er} octobre 2024, l'associé unique de la société a décidé, à compter du 1^{er} octobre 2024, de modifier la dénomination sociale qui est devenue « BBM 41021 NEYRPIC ».
Inscription modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

LA GERANCE,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 octobre 2004, Monsieur Jacques Marie Léon CLAIRET, en son vivant retraité, veuf de Madame Denise Jeanne Marie DURANT, demeurant à ROANNE (42300) 50 rue Lucien Sampaix. Né à ROANNE (42300), le 29 septembre 1946. Décédé à ROANNE (42300) (FRANCE), le 10 septembre 2024.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, Notaire Associé de la Société par Actions simplifiée «Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noirot, soussignée, le 4 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine SOL DOURDIN, notaire à ROANNE, référence CRPCEN : 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

A PONSONNEAU

S.A.R.L. au capital de 9 000 EUROS
Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)
370 rue Albert Camus
Z.I. de Molina La Chazotte
RCS : SAINT ETIENNE 794 171 082

Modification du capital

Par A.G.E. du 15 octobre 2024, les associés de la société, ont, à compter du 15 octobre 2024 : décidé de réduire le capital social d'une somme de 3 €, par voie de rachat et d'annulation de 3 parts de 1 € de valeur nominale chacune, pour le ramener à 8 997 € divisé en 8 997 parts sociales de 1 € chacune.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

A TRIOLLET

S.A.R.L. au capital de 9 000 EUROS
Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)
370 rue Albert Camus
Z.I. de Molina La Chazotte
RCS : SAINT ETIENNE 794 168 948

Modification du capital

Par A.G.E. du 15 octobre 2024, les associés de la société, ont, à compter du 15 octobre 2024 : décidé de réduire le capital social d'une somme de 3 €, par voie de rachat et d'annulation de 3 parts de 1 € de valeur nominale chacune, pour le ramener à 8 997 € divisé en 8 997 parts sociales de 1 € chacune.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 septembre 2017, Madame Thérèse Marie Baptistine VIOZAT, en son vivant retraitée, demeurant à FIRMINY (42700) 2 rue Robert Ploton EHPAD. Née à UNIEUX (42240), le 17 février 1934. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à FIRMINY (42700) (FRANCE), le 3 juin 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIERE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, le 14 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Philippe BENOIST, Notaire à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270) 22 Avenue Pierre Mendès France, référence CRPCEN : 42112, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion
Le notaire.**Une question ?**

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

SCI YMALOU

Capital: 9 146.94 €
49 B Route de la Chabure
42400 St Chamond
RCS ST ETIENNE 433 831 161

Dissolution

Lors de l'assemblée générale le 28/10/2024, a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/10/2024. M RUIZ Manuel demeurant 49 B Route de la Chabure 42400 St Chamond, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 49 B Route de la Chabure 42400 St Chamond.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE
Mention sera faite au RCS SAINT-ETIENNE.

Pour avis

SCI QUADRI42**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de la société "SCI Quadri42"
SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

Siège social : LA FOUILLOUSE (Loire), 12 Allée du Bruyat
Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement

Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Christian ROZIER-CHABERT et Madame Céline ROZIER-CHABERT demeurant ensemble à LA FOUILLOUSE (Loire), 12 Allée du Bruyat
R.C.S. ET DEPOT : SAINT-ETIENNE
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,

SCEA JMV**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la « SCEA JMV », au capital de deux mille euros (2.000 €). Siège social : 266 Chemin de Beauchamps - 42110 CLEPPE. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural. Durée : 99 ans. RCS et dépôt : SAINT ETIENNE (Loire). Co-Gérants : M. Jérémy VENET, demeurant à CLEPPE (42110), 266 Chemin de Beauchamps. M. Marc VENET, demeurant à FEURS (42110), 11 Route de Boën.

Pour avis,
le gérant**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Céline CROZIER, Notaire à SAINT-ETIENNE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, CRPCEN 42091, le 9 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, sans exception ni réserve, entre:

Monsieur Jean Yves BERTHOLON, Architecte, et Madame Christianne Marie CICHOCKI, demeurant ensemble à L'ETRAT (42580) 11 allée des Tuillères.

Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 8 novembre 1955. Madame est née à ROCHE-LA-MOLIERE (42230) le 25 juin 1955. Mariés à la mairie de ROCHE-LA-MOLIERE (42230) le 26 juillet 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Paul CLAVEL, notaire à SAINT-ETIENNE, le 18 juillet 1980. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Il a été stipulé comme avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux:

- Un préciput sur une large catégorie de biens, au choix du survivant;
- Après exercice du préciput, la masse commune reviendra intégralement à la succession;
- Suppression de toute cause de récompense.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

SCI BIGNEUX

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : VEAUCHE (Loire)
113 Avenue du 8 mai 1945
R.C.S. : SAINT ETIENNE 825 267 776

Dissolution

L'A.G.E. en date du 18 juin 2024, de la société, a

- Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 juin 2024,

- Pris acte de la fin des mandats des co-gérants de M. Norbert BESSEY et de Mme Véronique XHEMAL

- A nommé comme liquidateur Monsieur Norbert BESSEY, demeurant à SAINT MEDARD EN FOREZ (Loire) 92 Route des Sagnes, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation.

Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE
LE LIQUIDATEUR

CMP 2 ALPES 2**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de la société "CMP 2 ALPES 2"

SASU au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 actions - apport en numéraire
Siège social : L'ETRAT (Loire) 1000 route du Maniquet

Objet social : la promotion immobilière ; la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement ; l'activité de marchand de biens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Pierre Stéphane OLLIER, demeurant à L'ETRAT (Loire) 1000 route du Maniquet.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

**ANNONCES LÉGALES**

Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24

Une seule adresse : www.paysansdelaloire.fr

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

